



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Rue des pêcheurs 12 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | www.vetroz.ch

Mme Helen Minguely
Conseillère générale
Rue Pré-Fleuri 36
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Gérald Glassey
079 503 52 56
gerald.glassey@vetroz.ch

Vétroz, le 11 juin 2026

Réponse à la question portant notamment sur la diminution drastique de la masse (poids) totale des déchets pouvant être déposés par les citoyens vétrozains à la déchetterie Ecobois

Madame la Cheffe de groupe,

Par la présente, nous donnons suite à la question écrite portant sur la diminution drastique de la masse (poids) totale des déchets pouvant être déposés par les citoyens vétrozains à la déchetterie Ecobois. Après un examen approfondi de vos interrogations par le Conseil municipal et après avoir interpellé directement M. Stefan Studer, Directeur d'Ecobois, nous pouvons y répondre comme suit :

Question 1 : Quelle est la plage de pesée prévue par les balances utilisées par EcoBois ? Autrement dit, les balances sont-elles adaptées pour peser à la fois des petites quantités (environ 10 kg) et des quantités de plusieurs tonnes ? Que spécifie le fournisseur des balances et quels contrôles/calibrations sont effectuées ?

Selon Ecobois, « Nos balances pèsent de 10 à 60'000 kg. Elles sont adaptées pour ce genre de mesure. Si un client amène moins de 10kg, nous validons 10 kg qui est le minimum chez nous. En revanche, si un client amène moins de 15kg, la balance valide 10kg.

Durant des années, nous avons sensibilisé les citoyens à ne pas venir avec des petites quantités. Nous effectuons un pesage par matière si le citoyen a plus de 10 kg de chaque afin que la facture transmise à la commune soit correcte. Les prix sont différents pour chaque matière et nous rendons attentifs nos clients sur ce point.

Les appareils électriques sont à déposer à part, pour pas que le poids de ces derniers soit ajouter au poids facturé, car tout ce qui concerne les appareils électriques, il n'y a rien à payer.

Selon les normes en vigueur, nos balances sont contrôlées chaque 2 ans par la confédération. D'ailleurs, le prochain contrôle est prévu le 17.04.2026 [NDLR effectué le jour annoncé].

A savoir que nous reprenons les déchets spéciaux depuis 2 ans environ. Nous avons investi dans une balance spécifique qui pèse par tranche de 500 g pour le dépôt de ces déchets. (Facturé aux clients à 3.-/kg TTC)

Pour rappel, selon vos changements pour 2026, tous les déchets non pris en charge par la commune sont payés au guichet directement par le citoyen (gravats, batterie de voiture, pneus, etc...). »

Question 2 : Quelle est la procédure concernant les arrondis des masses (poids) des déchets déposés par les citoyens ? Comment les résultats qui oscillent sont-ils traités ? est-ce que les arrondis se font systématiquement aux 10kg supérieurs ?

Selon Ecobois, « V/réponses ci-dessus.

Selon fichier en annexe, depuis le 01.01.2026 nous appliquons les changements validés par la commune.

Pour information, voici nos prix pour 10 kg :

10 kg de déchets verts	= CHF 1.10 TTC
10 kg de bois	= CHF 0.95 TTC
10 kg d'encombrants/plastique	= CHF 3.25 TTC
10 kg de fer	= CHF 0.55 TTC »

Question 3 : Pourquoi les masses (poids) déposées ne s'affichent pas automatiquement à la pesée de sortie de la déchetterie ? Serait-il possible que les citoyens reçoivent un décompte automatique de ce qui a été déposé ?

Selon Ecobois, « Depuis que nous avons dû changer notre système de pesage, nous n'avons malheureusement plus cette fonction. Nous avons demandé une offre est le prix est de CHF 20'000.- pour développer cette option. Nous n'avons donc pas donné suite au vu du montant demandé. Cependant, notre personnel est à disposition pour donner le poids déchargé. Nous avons plusieurs clients où nous avons mis la remarque qu'ils souhaitent connaître le poids et nous leur disons à chaque dépôt. Notre personnel a l'autorisation de donner un décompte détaillé aux clients lorsqu'il le demande.

Beaucoup de clients demandent le poids total déchargé lorsqu'ils arrivent au guichet et surtout depuis la baisse à 500 kg de prise en charge de la commune. Notre personnel donne sans autre cette information.

Nous sommes à disposition si vous voulez passer un jour sur place pour en discuter si c'est plus simple. »

En espérant avoir répondu à la question écrite, veuillez agréer, Madame la Cheffe de groupe, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz



Le Président
Pierre-Michel Venetz

Le Secrétaire
Bertrand Fontannaz

Annexe : - Confirmation de prise en charge des déchets par la commune de Vétroz pour 2026

Confirmation de prise en charge des déchets par la commune de Vétroz pour 2026

Déchets	Pris en charge en 2025	Pris en charge en 2026 ?
Bois	OUI	oui
Déchets verts	OUI	oui
Plastiques (non alimentaires)	OUI	oui
Encombrants	OUI	oui
Déchets alimentaires	OUI	non
Fumier	NON	non
Marc et rafles	OUI SI CARTE DE CAVE	non
PET	OUI	non
Alu autres que boîte de conserves	OUI	non
ALU : boîte de conserve et canette	OUI	non
Souches	NON	non
Gravats	NON	non
Pneus	NON	non
Nombre limité par année		non
Batteries	NON	non
Nombre limité par année		non
Tubes néons	NON	non
Nombre limité par année		non
Verres (bouteilles)	NON	non
Huile moteur	NON	non
Déchets spéciaux	NON	non

* le métal est également pris en charge

Est-ce que pour 2026 la Commune continue à prendre en charge 2000 kg par habitant ?

OUI ☐

NON ☒

Si non, merci de nous indiquer le nombre de kg pris en charge : 500

COMMUNE DE VETROZ

Date et signature :   